



Compte rendu du CHSCTA « Spécial Covid » du mardi 8 septembre 2020

Alors que bon nombre d'académies ont fait le choix de réunir les CHSCT départementaux et académiques en amont de la rentrée afin de l'anticiper, ça n'a pas été le cas dans notre académie. Ainsi, ce CHSCT a été convoqué vendredi soir pour ce mardi après-midi avant d'être finalement déplacé le matin ! Problème d'agenda de la Rectrice ? Certainement pas puisqu'elle n'était pas présente.

Par ailleurs, cette séance a lieu une nouvelle fois en visio-conférence alors même qu'il est demandé à l'ensemble des personnels de retourner au travail : avec la FSU, le SNUipp-FSU demande la tenue des instances en présentiel.

Lire la déclaration de la FSU

En l'absence de réponse du Secrétaire Général, le SNUipp-FSU renouvelle sa demande de tenue des instances en présentiel. Les conditions d'échanges étaient très mauvaises, avec des prises de paroles inaudibles. Un tel choix de maintenir des réunions institutionnelles en distanciel est difficilement compréhensible quand l'ensemble des personnels a été amené à effectuer sa pré-rentrée ou réunion de rentrée dans des salles bondées dans les établissements et circonscriptions.

Le SNUipp-FSU a porté différents sujets suite aux questions remontées du terrain qui ne manque pas de poser des problèmes :

Les masques :

Concernant les masques, la méthode Couet est en vigueur : le Secrétaire Général qui présidait ce CHSCTA indique qu'il n'a connaissance d'aucun souci d'approvisionnement des écoles et établissements. Aucune remontée de difficultés.

Le SNUipp-FSU indique que les remontées sont pourtant nombreuses :

- masques arrivés tardivement dans les collèges de secteurs : charge aux personnels d'aller les chercher, parfois loin et dans des temps limités avant la rentrée (sans ordre de mission ni état de frais)
- un nombre de masques insuffisant pour équiper l'ensemble des personnels rattachés à l'école : des circonscriptions communiquent même sur le réassort qui est prévu... les difficultés sont donc connues !
- Professeurs des Ecoles Stagiaires à qui le doyen des IEN, par courriel, indique : « *vous devrez obligatoirement être muni de votre masque de protection* » sans que l'employeur n'en assure la distribution lors des journées d'accueil)
- masques type 2 pour les personnels vulnérables et/ou exposés en nombre insuffisants.

Manifestement, les informations transmises par les écoles et relatives aux difficultés rencontrées sur le terrain ne remontent pas au Rectorat. Pourtant, le SNUipp-FSU est intervenu à chaque instance pour décrire la réalité du terrain.

Les sorties scolaires et activités sportives :

Le SNUipp-FSU indique qu'alors que les cadres d'un même département apportent des réponses totalement divergentes, la question ne peut être réglée à l'échelle de l'école comme le laisse trop penser le protocole avec des formules du type « dans la mesure du possible ». Cette prétendue liberté locale avec des informations contradictoires rend impossible une relation saine avec les usagers. "Pour le SNUipp-FSU, il convient d'avoir une politique académique ou départementale cohérente et ne pas laisser les personnels « faire au mieux dans la mesure du possible ».

Le Secrétaire Général indique qu'il n'y a plus de restriction sur les voyages scolaires qui sont dans le respect de la réglementation des transports et de l'accueil des mineurs. Mais ce n'est pas nécessairement la priorité des priorités.

Concernant les sorties scolaires qui amènent les écoles à se rendre dans les piscines, les bibliothèques, les structures sportives, le plus souvent à plusieurs écoles pour limiter les coûts, le SNUipp-FSU indique que ces organisations sont en contradiction avec les recommandations de non-brassage contenues dans le protocole. Un arbitrage académique et/ou départemental est nécessaire.

Le Secrétaire Général indique qu'il se rapprochera des professionnels (??? *qui pourraient bien être ceux qui formulent des réponses contradictoires...*) sur ce point et fera un point lors d'un prochain CHSCT... En attendant, les personnels sont abandonnés au milieu des contradictions et doivent répondre aux légitimes questions des usagers.

Le SNUipp-FSU dénonce l'incohérence de la politique de non-brassage qui vaut sur le temps scolaire mais pas sur les temps périscolaires et les transports. Ainsi, les transports scolaires, les garderies et cantines, ne mettent pas nécessairement en œuvre cette politique. Des contraintes sont donc imposées aux élèves et personnels sur le temps scolaire alors que leur effet sanitaire est anéanti par l'absence de cohérence de la politique sanitaire sur l'ensemble du temps de l'enfant, du départ de la maison à son retour.

- la situation administrative des cas suspects, des personnels placés en quatorzaine (et l'éventuel jour de carence).

Le Secrétaire général indique que le jour de carence est retiré dès lors que les agents sont placés en arrêt maladie en l'attente d'un arbitrage différent rendu par le 1er ministre. En conséquence, un agent placé en quatorzaine à plusieurs reprises pourrait se voir retirer plusieurs jours de salaires.

Pour le SNUipp-FSU23, cette situation est inconcevable et va à l'encontre de l'intérêt sanitaire collectif. Ainsi, un personnel risque de ne pas se faire dépister et/ou de ne pas se manifester pour éviter une perte de salaire qui, sur la durée, peut s'avérer conséquente. Le SNUipp-FSU indique que cette pratique pourrait se révéler contre-productive d'un point de vue sanitaire et propose que les personnels concernés soient placés en ASA.

Le Secrétaire Général note le problème et reviendra vers nous.

- la situation administrative des personnels dont les enfants (cas suspects, avérés ou contacts) sont placés en quatorzaine (jour pour garde d'enfants malades, ASA...)

- **les personnels vulnérables :** Les ASA peuvent encore être accordées pour les personnels très vulnérables (cf liste des pathologies mentionnées dans le [décret 2020-1098](#)). Dans ce cas-là, les personnels identifiés comme tels par leur médecin traitant fournissent un certificat médical de contre-indication. Ils poursuivent l'activité en télétravail. Quand ce n'est pas possible, ils sont placés en ASA sur présentation du certificat médical.

-

- **port du masque pour les élèves : 11 ans ou au collège ?** Le SNUipp-FSU dénonce les contradictions entre l'obligation du port du masque à 11 ans et l'obligation faite de le porter uniquement au collège et lycée. Ainsi, des élèves redoublants seraient obligés de porter un masque à l'école primaire. Les pédagogues que nous sommes ne peuvent accepter une telle pratique particulièrement discriminante. Pourtant, consigne peut être donnée ici ou là de mettre en œuvre cette injonction à l'école primaire. Cette question doit rapidement trouver une réponse institutionnelle harmonisée qui n'impose pas le port du masque à l'école primaire, quel que soit l'âge de l'enfant. Par ailleurs, d'un point de vue sanitaire, l'intérêt d'une telle mesure reste encore à démontrer si le port du masque, dans un groupe, n'est le fait que de quelques individus. Le Secrétaire Général indique qu'il reviendra vers nous pour une réponse sur ce point...

- **la question du retour en classe des élèves après quatorzaine: doivent-ils être en possession d'un certificat médical autorisant leur retour. Rien n'est précisé sur ce point.**

Le Secrétaire Général indique qu'il reviendra vers nous pour une réponse sur ce point...

- **Quelle politique/quel protocole en cas de manifestation de symptômes d'un personnel en classe -notamment pour les chargés d'écoles qui sont directeurs et enseignants à la fois- ? Quel interlocuteur ?**

Le SNUipp-FSU indique que la fiche technique consacrée indique que l'enseignant avertit le directeur et rentre à son domicile. Or, l'enseignant et le directeur peuvent être une seule et même personne... Par ailleurs, qui prend en charge les élèves du personnel concerné ? Une répartition dans les autres classes de l'école (quand il y en a d'autres) conduit mécaniquement à un brassage qui est proscrit par le protocole dans une situation de risque accru de contamination... Faut-il alors attendre la venue d'un remplaçant ?

Le Secrétaire Général indique qu'il reviendra vers nous pour une réponse sur ce point...

Concernant les interlocuteurs, le Secrétaire Général indique que l'interlocuteur pour les écoles est l'IEN et le DASEN pour le remplacement. Ainsi, alors que la fiche décrit une forme d'urgence pour limiter les risques de contamination, il est indiqué deux interlocuteurs pour une même question puisque les circonscriptions n'ont « plus la main » sur la gestion du remplacement.

- **Etat des lieux des contaminations :**

Les représentants du personnel demandent qu'un état des lieux des classes, écoles, établissements fermés et des cas suspects, contact et confirmés soit présenté régulièrement afin d'adapter les propositions. Il est inconcevable que cet état des lieux soit découvert quotidiennement dans la presse sans que les agents en soient informés. Ainsi, en l'absence de pilotage académique d'une « doctrine sanitaire académique », les personnels au plus près du terrain sont confrontés à la plus grande marge d'appréciation de la situation alors qu'ils ont le plus faible niveau d'information et que la réalité leur est sciemment cachée. Le SNUipp-FSU indique qu'il serait cohérent d'adapter une doctrine académique en fonction du niveau de circulation du virus comme le fait la doctrine nationale en fonction des départements. En l'absence de transparence sur le sujet, il est impossible de faire des propositions de mesure de prévention sans prendre le risque qu'elles soient totalement inadaptées à une réalité qui nous est cachée.

Le Secrétaire Général indique qu'il reviendra vers nous pour une réponse sur ce point...

Fabrice COUEGNAS – Stéphane PICOUT
Représentants du SNUipp-FSU au CHSCTA